



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Par le seul fait qu'ils nous remettent commande, nos clients acceptent nos conditions générales de ventes, nonobstant toute clause imprimée sur leur propre commande.

Nos marchandises voyagent, même en cas d'expédition franco, aux seuls risques et périls du destinataire. Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est faite dans les 8 jours après réception des marchandises.

Notre responsabilité est limitée au remplacement pur et simple des marchandises reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques, et pour quelque cause que ce soit.

Tout retour de pièce doit se faire sous huitaine et avec notre accord. Aucun avoir ne sera établi sans le numéro de facture, et aucun retour ne sera accepté sans emballage d'origine.

Les pièces commandées spécialement sur demande du client ne seront ni échangées, ni reprises, sauf erreur de notre part. Nos factures sont payables à Rixheim.

Elles sont productives d'intérêts au taux légal en matière commerciale dès leur échéance, sans mise en demeure préalable.

Lorsque nos marchandises sont payables à terme, le seul fait de non paiement à l'une des échéances prévues entraînerait de plein droit la déchéance du terme et l'intégralité de l'échéance deviendrait immédiatement exigible.

En vertu des articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code du commerce, une indemnité forfaitaire de 40 € est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement quel que soit le délai applicable à la transaction et cela pour chaque facture payée en retard.

Si la carence de notre acheteur rend nécessaire un recouvrement judiciaire, notre acheteur devrait nous verser, en dehors des frais et émoluments légalement à sa charge, une indemnité de 15 % de la somme due et à ce titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires, au besoin à titre de clause pénale.

Toutes contestations seront de la compétence exclusive des Tribunaux de Mulhouse, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs nonobstant toute clause contraire.

Les modes de règlement, la création de traite, n'apportant ni novation, ni dérogation à notre clause d'attribution exclusive de juridiction.

Loi 80.335 du 12.05.1980 – Les marchandises faisant l'objet de cette facture restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral du prix.

Responsabilité du vendeur

Une responsabilité du vendeur est exclue si le défaut ou le dommage provient d'une batterie, installée par l'acheteur final, non adaptée en terme de capacité ou de puissance. Il ne peut y avoir aucun recours si une batterie conventionnelle est installée en lieu et place d'une batterie de technologie spécifique (AGM ou EFB notamment dans les systèmes Start&Stop) ou à la place d'une batterie à décharge lente (par exemple dans un camping-car, une caravane, un bateau etc ..). La bonne référence de batterie se trouve dans la liste d'affectations Banner, sous forme papier ou sur notre site internet (<http://www.bannerbatteries.com>). L'information se trouve également auprès du constructeur (référence OEM, données de puissance et d'ampérage, technologie).

Les défauts ou dommages résultants d'une mauvaise affectation, d'une mauvaise utilisation ou d'un manque d'entretien ne sauraient engager la responsabilité du vendeur

Protection, droit d'image et d'usage

Toutes les photos, textes, illustrations et contenus du site internet, des documents papier, prospectus, courrier, articles publicitaires issu de Banner GmbH ou d'une de ses filiales sont protégés et soumis à des droits d'auteur.

Toute utilisation de quelque nature que ce soit est soumise à autorisation écrite de Banner GmbH.

L'utilisation non autorisée des images, illustrations, textes et contenus protégés à des fins privés et/ou professionnels représente une atteinte à ces droits.

Banner GmbH se réserve la possibilité de poursuites judiciaires avec demande de dommages et intérêts comme la loi l'autorise.